

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**  
**ARMOY - LE LYAUD**

78 Route des Voigères - 74200 LE LYAUD

Tél. 04.50.73.97.84

sivom@armoylyaud.fr

**PROCES VERBAL du Comité Syndical**

*Séance du 16 mars 2023 – 18h à la mairie du Lyaud*

**Etaient présents :** Joseph DÉAGE, Patrick BERNARD, Jean-Yves MEYNET, Martine SIEGER, Agnès HUBERT, Olivier JACQUET.

**Excusés :** Jean-Marc EHRY, Murielle FILLON.

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves MEYNET

**Quorum :** 6 personnes présentes, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16/01/2023
2. Approbation du Compte de Gestion 2022
3. Approbation du Compte Administratif 2022
4. Affectation des résultats du C.A. 2022
5. Vote du Budget Primitif 2023
6. Demande de subvention au titre du CDAS 2023
7. Création d'emplois saisonniers
8. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement d'activité
9. Questions diverses

**Approbation du PV du 16/01/2023**

Le PV de la séance du 16/01/2023 est approuvé à l'unanimité.

**1- Compte de Gestion 2022 - Adoption**

Le Comité Syndical a adopté le compte de gestion pour l'exercice 2022, établi par Mme Yolande MOUGENOT ; Receveur au SGC de Thonon- les-Bains.

**2- Compte Administratif 2022 - Adoption**

Le Comité Syndical a adopté le compte administratif 2022 présenté par le Président, M. Joseph Déage, qui se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Compte Administratif	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		67 138,73		77 888,10		145 026,83
Opérations de l'exercice	920 063,03	884 447,76	117 044,32	165 731,51	1 037 107,35	1 050 179,27
TOTAUX	920 063,03	951 586,49	117 044,32	243 619,61	1 037 107,35	1 195 206,10
<b>Résultats de Clôture</b>		<b>31 523,46</b>		<b>126 575,29</b>		<b>158 098,75</b>
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>31 523,46</b>		<b>126 575,29</b>		<b>158 098,75</b>

### 3- Affectation des résultats du Compte Administratif 2022

Le Comité Syndical a décidé d'affecter les résultats du compte administratif 2022 comme suit :

- Le résultat de fonctionnement : **31 523,46 €** en section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté)
- L'excédent d'investissement soit **126 575,29 €** en section d'investissement à l'article 001 (Excédent d'investissement reporté).

### 4- Vote du Budget primitif 2023

Le Comité Syndical, a adopté le budget Primitif du Syndicat Intercommunal, pour l'exercice 2023, comme suit :

*Section de fonctionnement :*

En recettes : -----**952 550,00 €**uros

En dépenses : -----**952 550,00 €**uros

*Section d'investissement :*

En recettes : -----**257 500,00 €**uros

En dépenses : -----**257 500,00 €**uros

### 5- Demande d'Aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour le financement d'investissement

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement des investissements suivants :

✦ Rénovation Groupe Scolaire Intercommunal :

- Couverture joints debouts en alu entrée principale: 37 408,40 € H.T.

**Soit un total de 37 408,40 € H.T pour la rénovation d'une partie du toit du groupe scolaire.**

✦ Achat d'un meuble froid pour la cantine :

- Acquisition d'un meuble froid pour le self de la cantine : 9 600 € H.T.

**Soit un total de 9 600 € H.T. pour l'achat d'un buffet froid.**

✦ Achat d'un jeu pour la cour de maternelle :

- Acquisition d'un jeu extérieur avec toboggan : 12 040,54 € H.T.

**Soit un total de 12 040,54€ H.T. pour l'achat d'un jeu extérieur en maternelle.**

✦ Achat d'une tablette informatique pour le service technique :

- Acquisition d'une tablette informatique : 657,49€ H.T.

**Soit un total de 657,49 € H.T. pour l'achat de matériel informatique.**

De plus, Le Comité Syndical a demandé de transférer une subvention obtenue dans le cadre du CDAS 2020 (réfection du hangar technique) pour l'achat de 2 fourgons (34 308,13 € H.T.) et de matériel scolaire (4 727,27 € H.T.).

### 6- Création d'emplois saisonniers

Le Comité Syndical décide de créer 2 emplois saisonniers, à temps complet, pour une période déterminée allant du 01 juillet au 31 août 2023.

### 7- Création d'un emploi non permanent

Le Comité Syndical décide de créer 1 emploi non permanent, à temps non complet, pour une période déterminée allant du 02 mars au 07 juillet 2023 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité à la cantine.

### Questions Diverses :

1. **Projet de chaufferie :** une chaudière au bois est à l'étude et serait installée au bout du parking de l'école pour assurer le chauffage de l'école et de la maison d'autonomie. Ce projet doit être présenté par le SYANE.

2. **Somme allouée aux enseignants** : suite à la demande des enseignants pour augmenter la somme allouée par enfant, du fait de la forte inflation constatée sur le matériel scolaire, le Comité Syndical décide d'attribuer 47€ par enfant en maternelle et 44€ par enfant en élémentaire.

**Le président,  
Joseph DEAGE**



**Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves MEYNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Meynet', written in a cursive style.

